

16 mars 2011 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Lettre de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, adressée à Mmes et MM. les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, sur l'action de la communauté internationale face à la situation politique en Libye, le 16 mars 2011.

Le 12 mars, le Conseil des Ministres de la Ligue des États arabes, réuni en session extraordinaire au Caire, a adopté une résolution qui appelle, en termes solennels et pressants, le Conseil de sécurité des Nations Unies à assumer toutes ses responsabilités face aux événements de Libye. Il a affirmé la nécessité de respecter le droit international humanitaire et demandé « l'arrêt des crimes et exactions perpétrés contre le peuple libyen, notamment le recours aux avions de combats et aux armes lourdes contre les manifestants ».

Il a demandé que les troupes de Kadhafi « se retirent des villes et régions dans lesquelles elles sont entrées par la force et que soient garantis les droits du peuple libyen à réaliser ses aspirations et à bâtir son avenir et ses institutions dans un cadre démocratique ».

Le Conseil de la Ligue arabe a demandé en particulier au Conseil de sécurité des Nations Unies « de prendre toutes les mesures nécessaires pour imposer immédiatement une zone d'exclusion aérienne à l'encontre des appareils militaires libyens » et « les mesures préventives qui permettent de fournir une protection aux populations libyennes ou résidentes en Libye ou ressortissantes de différentes nationalités ».

Dans sa résolution 1970 du 26 février, le Conseil de sécurité estimait déjà que « les attaques systématiques et généralisées actuellement commises contre la population civile pourraient constituer des crimes contre l'humanité ».

Par cette résolution, le Conseil « exigeait qu'il soit immédiatement mis fin à la violence et demandait que des mesures soient prises pour satisfaire les revendications légitimes de la population ».

Depuis le 26 février, le régime libyen n'a tenu aucun compte des demandes unanimes du Conseil. Il a poursuivi ses actions meurtrières contre son peuple.

Il est plus que temps pour la communauté internationale, à travers le Conseil de sécurité, de se rassembler pour tirer les conséquences de cette situation et répondre sans délai à l'appel pressant de la Ligue des États arabes. Dans cet objectif, le Liban a diffusé un projet de résolution.

La France appelle solennellement tous les membres du Conseil de sécurité à prendre pleinement leurs responsabilités et à soutenir cette initiative.

Ensemble sauvons le peuple libyen martyrisé ! Le temps se compte maintenant en jours, voire en heures. Le pire serait que l'appel de la Ligue arabe et les décisions du Conseil de Sécurité soient mis en échec par la force des armes.